



N° 22 - mars 2021

Association Ricci du grand dictionnaire de la langue chinoise  
35 bis rue de Sèvres 75006 Paris France

<http://www.grandricci.org>  
E-mail : [contact@grandricci.org](mailto:contact@grandricci.org)



### Edito du président

Chers amis du Grand Ricci,

新年快樂！

Toute l'équipe de l'Association Ricci vous souhaite une excellente nouvelle année. Celle-ci, qui commence, est celle du Buffle de métal. Souhaitons qu'il nous apporte à tous, de son pas tranquille et sûr, santé, prospérité et bonheur !

J'en profite pour préciser notre nom. Beaucoup nous connaissent sous le nom que je viens d'utiliser, Association Ricci. On nous connaît aussi comme « Association du Grand Ricci », du nom de notre Magnum Opus. Tout nous convient. Mais notez notre nom officiel : « Association Ricci du grand dictionnaire de la langue chinoise » et notre nouveau logo, magnifiquement calligraphié par Yip Sicwah, l'illustre en chinois ». Voilà, c'est dit.

Le buffle de métal tombe bien car le métal est à l'ordre du jour pour notre association. Nous travaillons depuis plusieurs années à la publication du futur Dictionnaire Ricci des inscriptions sur bronzes. Ce dictionnaire, compilé sur plusieurs décennies par le Père Jean Lefeuvre et sa-co-auteure Albane Lahlou, nous a posé de grands problèmes techniques. Grâce à Gallien Lefèvre, précédemment contributeur et âme technique du dictionnaire Ricci du droit chinois, ceux-ci sont en

passé d'être résolus. Ils nous en dit plus dans cette lettre.

La grande nouvelle de cette année qui commence est la publication par l'Association Ricci et son partenaire, les Editions Brill de Leyden, de l'édition papier du Dictionnaire Ricci du droit chinois. Ce dictionnaire est en ligne depuis deux ans. Signe des temps, la sortie en ligne a précédé, et de beaucoup, la publication papier. Mais, restant attachés à une certaine tradition et à la beauté de l'objet, nous avons tenu à la sortie -aussi- d'un livre. Lire plus loin l'article de Hubert Bazin, responsable de ce grand projet de plus de douze ans.

L'année passée a été une année d'épreuves pour beaucoup. Elle a aussi été une année de défis (et notre bureau s'est mis, comme beaucoup d'autres à des réunions Zoom). Nous sommes toutefois heureux que ces difficultés ne nous aient pas empêchés de progresser dans nos projets, comme je viens de le décrire.

Nous sommes sûrs que vous aussi avez subi votre lot d'épreuves. C'est pourquoi nous vous souhaitons de tout cœur, pour cette nouvelle année,

身體健康！ Bonne santé！

恭喜發財！ Prospérité！

萬事如意！ Réalisation de vos souhaits！

Pour le bureau,

Claude Haberer,  
Président



## Publication du dictionnaire Ricci du droit chinois

Le dictionnaire Ricci du droit chinois a été publié en co-édition par Brill et l'Association Ricci en décembre 2020. Il contient près de 24.000 termes chinois, transcrits en phonétique pinyin et traduits en français et en anglais. Deux éditions différentes sont sorties des presses de Brill, une en caractères traditionnels et une en caractères simplifiés.

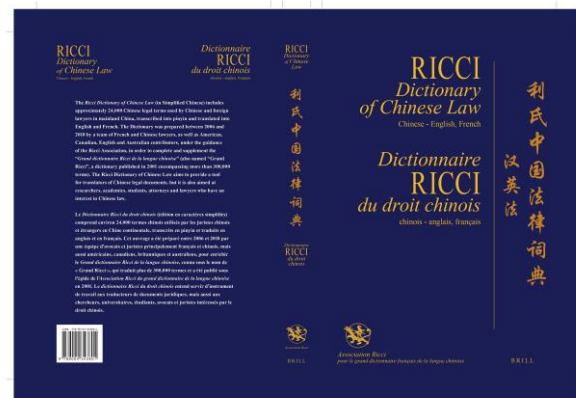
La préparation du dictionnaire Ricci du droit chinois s'est étendue sur une période de plus d'une dizaine d'années, et a mobilisé une équipe d'avocats et de juristes français et chinois ainsi que des contributeurs et relecteurs américains, canadiens, anglais et australiens. Une quarantaine de juristes chinois et étrangers ont participé à ce travail, à des degrés divers selon leurs disponibilités et leurs champs de compétence. Cet ouvrage servira d'instrument de travail aux traducteurs de documents juridiques chinois, ainsi qu'aux chercheurs, universitaires, étudiants, avocats et juristes qui s'intéressent au droit chinois.

Les termes traduits ne sont pas exclusivement juridiques, puisque le droit chinois contemporain est inséparable de l'organisation administrative et politique de la République populaire de Chine. Ils débordent même parfois le strict cadre du droit chinois, puisqu'il existe des concepts ou des termes qui, sans faire partie du droit positif chinois, se retrouvent dans des documents de nature juridique écrits en langue chinoise, par exemple pour désigner des notions ou institutions étrangères. L'indexation des termes a été réalisée selon une classification fondée sur vingt branches du droit chinois : droit administratif, droit civil, droit commercial, droit du commerce international, droit des assurances, droit constitutionnel, droit des sociétés, droit de la propriété intellectuelle, droit bancaire et financier, droit fiscal, droit international privé, droit international public, droit de l'environnement, droit maritime, droit social, droit pénal, procédure, institutions chinoises ou étrangères, théorie du droit et droit chinois ancien. Cette méthode s'inspire des classifications traditionnelles des pays de droit civil continental tout en visant à refléter les spécificités du droit chinois. Le cas

échéant, mention est faite d'une utilisation spécifique à Taiwan ou Hong Kong, dont le vocabulaire juridique est parfois différent de celui de la Chine continentale.

Les termes du dictionnaire Ricci du droit chinois sont destinés à enrichir la base de données du Grand Ricci.

La publication du dictionnaire Ricci du droit chinois a été rendue possible grâce au soutien de la Fondation pour le droit continental, du cabinet Gide Loyrette Nouel et de la Fondation Simone et Cino Del Duca.



Couverture de la version papier du Dictionnaire Ricci du droit chinois



**發信主義** fā xìn zhǔ yì

Eng.: (Civ.) Mailbox rule; term of contract law making a written offer or acceptance of offer valid when sent. As opp. to 到達主義 *dào dá zhǔ yì*, rule of receipt.

Fr.: (Dr. civ.) Théorie de l'expédition (selon laquelle l'offre ou l'acceptation prend effet au moment de son expédition). P. opp. à 到達主義 *dào dá zhǔ yì*, théorie de la réception de l'acceptation.

**發言權** fā yán quán

Eng.: 1. Right to speak; to have a say or a voice. 2. (Proc.) Locus standis (Int.).

Fr.: 1. Droit à la parole; droit de parler. 2. (Proc.) Droit à la parole (d'un prévenu, devant un tribunal); droit d'être entendu (lors d'une procédure).

**發運** fā yùn

Eng.: (Comm.) To ship out. Shipping.

Fr.: (Dr. com.) Expédier. Expédition.

**發運代理** fā yùn dài lǐ

Eng.: (Comm.) Forwarding agency; forwarding agent.

Fr.: (Dr. com.) Transitaire; agence de transit.

**發運單** fā yùn dān

Eng.: (Comm.) Shipping order.

Fr.: (Dr. com.) Bordereau d'expédition.

**發展中國家** fā zhǎn zhōng guó jiā

Eng.: (Pub. Intl.) Developing country. Syn. 開發中國家 *kāi fā zhōng guó jiā*.

Fr.: (Dr. int. publ.) Pays en voie de développement; pays en développement. Syn. 開發中國家 *kāi fā zhōng guó jiā*.

**發展中國家的特別待遇** fā zhǎn zhōng guó jiā de tè bié dài yù

Eng.: (Pub. Intl.) Special treatment for developing countries.

Fr.: (Dr. int. publ.) Traitement spécial et différencié pour les pays en voie de développement.

**發證機關** fā zhèng jī guān

Eng.: (Admin.) Licence-issuing authority.

Fr.: (Dr. adm.) Autorité émettrice (de licences ou permis).

**發冢** fā zhǒng

Eng.: (Anc.) To exhume a body; to plunder a tomb. Strictly prohibited by law at least as early as the 秦 Qin Dyn.

Fr.: (Dr. anc.) Exhumer un cadavre; piller une tombe. Strictement interdit par le droit depuis au moins la dyn. 秦 Qin.

**罰不當罪** fá bù dāng zuì

Eng.: (loc.) To have the punishment exceed the crime; to be unduly punished: a case in which the punishment is inappropriate to the crime.

Fr.: (loc.) Imposer un châtiment qui ne correspond pas à la faute (au crime). La peine est disproportionnée par rapport à la gravité de l'infraction. Jugement inique (arbitraire).

**罰俸** fá fèng

Eng.: (Anc.) To suspend an official's salary. A disciplinary sanction for officials convicted of minor misconduct.

Fr.: (Dr. anc.) Suspendre le traitement d'un fonctionnaire. Sanction disciplinaire touchant les fonctionnaires ayant commis une faute légère.

**罰金** fá jīn

Eng.: (Crim.) Fine; monetary forfeiture; pecuniary penalty.

Fr.: (Dr. pén.) Amende.

**罰金保出** fá jīn bǎo chū

Eng.: (Crim.) To let out on bail.

Fr.: (Dr. pén.) Relâcher qn sous caution.

**罰金刑** fá jīn xíng

Eng.: (Crim.) Pecuniary penalty; fine.

Fr.: (Dr. pén.) Peine d'amende; amende.

**罰款** fá kuǎn

Eng.: Pecuniary penalty; fine. To fine; to impose a fine.

Fr.: Amende. Infliger une amende; condamner à l'amende.

**罰款條款** fá kuǎn tiáo kuǎn

Eng.: (Civ.) Penalty clause (for payment of a penalty).

Fr.: (Dr. civ.) Clause de pénalité contractuelle (prévoyant le versement d'une somme d'argent).

**罰息** fá xī

Eng.: (Comm.) Default interest; penalty interest.

Fr.: (Dr. com.) Intérêts moratoires.

**罰則** fá zé

Eng.: 1. Penalty provisions; punishment rules; provisions establishing punishments in laws which are not criminal. 2. Penalty; sanction.

Fr.: 1. Règles pénales; dispositions pénales intégrées dans des lois de nature non pénale. 2. Sanction.

**罰作** fá zuò

Eng.: (Anc.) To be sentenced to the corvée or a term of hard labour, for minor offences (law of the 漢 Han Dyn.).

Fr.: (Dr. anc.) Condamner à la corvée, aux travaux forcés pour de petits délits (droit de la dyn. 漢 Han).

**法** fǎ

Eng.: 1. Law; legal; legitimate; lawful. 2. Punishment (provided by law, ancient law). 3. Standard; model; pattern. 4. Method; means; way.

Fr.: 1. Loi. Légal; législatif. Droit. Juridique. 2. Peine (prévue par la loi, droit ancien). 3. Norme; règle; standard. Normatif; réglementaire. 4. Méthode; moyen.

**法案** fǎ àn

Eng.: (Constit.) Proposed law; draft law; (legislative) bill; draft act.

Fr.: (Dr. constit.) Projet de loi; proposition de loi.

**法辦** fǎ bàn

Eng.: (Crim.) To punish according to law; to bring to justice. To be dealt with or prosecuted according to law. Judicial handling (of a matter).

Fr.: (Dr. pén.) Punir selon la loi; traduire en justice. Traduction en justice; traitement judiciaire.

**法不阿貴** fǎ bù ē guì

Eng.: (Anc.) (loc.) The law does not take the side of the powerful or noble: a precept from 韓非 Han Fei asserting that all people should be equal before the law.

Fr.: (Dr. anc.) (loc.) La loi ne prend pas partie pour les puissants et les nobles: précepte de 韓非 Han Fei signifiant que tous les hommes doivent être égaux devant la loi.

**法部** fǎ bù

Eng.: (Anc.) Ministry of Justice (at the end of the 清 Qing Dyn., as the substitute of 刑部 *xíng bù*, after 1906).

Fr.: (Dr. anc.) Ministère de la Justice (à la fin de la dyn. 清 Qing, en remplacement du 刑部 *xíng bù*, après 1906).

**法曹** fǎ cáo

Eng.: 1. Law department, in charge of the legal matters of local administration. 2. Unofficial title for the Board of Punishments. 3. The officials belonging to this department.

Fr.: 1. Département juridique, chargé des affaires juridiques au sein des administrations locales. 2. Nom officieux parfois donné au ministère des Peines. 3. Les fonctionnaires appartenant à ce département.



## Les caractères archaïques à l'heure du numérique

Les objets et services numériques qui nous entourent reposent sur des standards et technologies développés aux Etats-Unis entre les années 1960 et 1990. Ces standards et technologies ont été pensés pour diffuser un savoir moderne et plusieurs difficultés peuvent survenir lorsqu'ils sont utilisés pour diffuser des connaissances anciennes.

La diffusion de textes numériques repose aujourd'hui sur un système qui distingue l'existence ou l'idée d'un caractère (son code) de sa représentation visuelle (la police). Ainsi, dans une norme ou un « codage » donné, chaque caractère se voit attribuer un code particulier. Un texte est enregistré par l'ordinateur comme une succession de codes – lorsqu'il rencontre le code d'un caractère, le logiciel de traitement de texte ou de mise en page va rechercher dans les fichiers de police dont il dispose la représentation visuelle correspondant à ce code.

Ce système d'encodage individuel et de création de police est très efficace pour certains types de textes ou de visuels mais convient mal à la représentation de certains caractères anciens et notamment de caractères chinois archaïques. Bien que le travail de transcription des caractères chinois ait commencé relativement tôt dans l'histoire de l'informatique et ait été poursuivi pendant plusieurs décennies<sup>1</sup>, de nombreux caractères chinois archaïques ne sont toujours pas codés. Le processus d'encodage des caractères archaïques est en effet très chronophage, chaque caractère devant être étudié et validé individuellement avant d'être admis et codé dans une norme – cette validation peut nécessiter pour la personne proposant un caractère de devoir apporter à un groupe d'experts la preuve de l'existence et de l'emploi de ce caractère, de la pertinence de l'inclure dans la norme, mais aussi de devoir expliquer comment il sera supporté (et affiché) par un fichier de police.

Cette difficulté pourrait être contournée par un modèle « compositionnel » qui permettrait la combinaison de plusieurs caractères ou la création de variants basés sur un caractère primitif à

l'image du processus d'évolution de certains caractères chinois à travers les époques. Malheureusement, aucune norme de codage de caractères ou logiciel grand public ne supporte un tel modèle, et aucune évolution dans ce domaine n'est prévue dans un futur proche.

C'est dans ce contexte que le processus de numérisation et d'édition du dictionnaire des bronzes prend place. Les glyphes « bronzes » que nous souhaitons expliquer n'étant pas encore codés dans les normes de codage de caractères existantes, il nous est nécessaire de contourner cette absence en réalisant un codage « propriétaire » (propre à notre dictionnaire), en utilisant une police elle aussi propriétaire et d'utiliser ce codage et cette police pour saisir « manuellement » (sans assistance de système de saisie prédictif ou de reconnaissance optique) chaque glyphe « bronze ».

Avant de pouvoir effectuer cette saisie, il nous est nécessaire de définir précisément un format de codage des glyphes et de stockage de données, qui permettra de publier le dictionnaire à la fois en version papier et internet. Nous avons choisi d'associer dès le début de ce travail un partenaire éditorial afin de limiter les risques de difficultés techniques ou moment de la publication de l'ouvrage et espérons bientôt finaliser un accord avec cet éditeur sur les modalités techniques et éditoriales de la publication du dictionnaire.

<sup>1</sup> A titre d'exemple, l'une des premières normes de caractères, la norme ASCII (American Standard Code for Information Interchange) publiée pour la première fois en 1963 ne contient que 95 caractères imprimables, tous utilisés dans les pays anglophones. La première norme de caractères chinois simplifiés, GB 2312, a été publiée en 1980. Depuis, plusieurs standards supportent des caractères chinois simplifiés et traditionnels et c'est notamment le cas du standard Unicode le plus récent (13.0) qui contient plus de 140,000 caractères, rattachés à plus de 150 langues dont le chinois et plusieurs autres langues d'Asie de l'Est.



## Un site internet plus dynamique

Nouvelle année, nouvelle décennie, nouvelles résolutions.

L'Association Ricci du Grand dictionnaire français de la langue chinoise a résolument souhaité rendre plus dynamique l'accès en ligne de son site internet. Notre site est prévu en trois langues : français, anglais et chinois. Nous avons développé un nouveau site plus convivial, avec des rubriques plus accessibles pour vous aider à découvrir l'ensemble des activités produites et réalisées par notre association. Nous sommes surtout connus pour le « Grand dictionnaire de la langue chinoise » ou « Grand Ricci ».

Tous nos ouvrages peuvent être obtenus auprès des éditions du Cerf et pour le Ricci Shangwu auprès des Belles lettres et aussi par l'intermédiaire des principaux sites d'achat de livres.

Notre site est accessible à partir de [grandricci.org](http://grandricci.org). Les recherches s'effectuent selon des menus déroulants dont les onglets reprennent les différentes entrées habituelles, comme le pinyin, le radical ou les traits. Autre nouveauté, cette page peut s'enrichir de certaines courtes vidéos avec des liens vers « youtube » dans la section Actualités.



Les rubriques essentielles portent sur :

- l'Association (histoire, statuts, membres),
- les ouvrages, parus (comme le Ricci-Shangwu, The Ricci Dictionary of Chinese Law), et à paraître,
- les archives, y compris le DVD,
- les actualités,
- les événements.
- le mécénat (nos partenaires)

Une autre section est consacrée à l'enrichissement de la base, un module de notification d'erreurs et de suggestions est également prévu.

Enfin, un chapitre comprend la lettre Cídiǎn de l'année. Des mentions situées en bas de la page d'accueil donnent accès aux Ouvrages de la collection Ricci.

## Ouvrages de la collection Ricci

[Grand Dictionnaire Ricci de la langue chinoise](#) (en 7 vol.)

ISBN : 220408266X

[Ricci Dictionary of Chinese Law, Chinese-English, French / Dictionnaire Ricci du droit chinois, chinois-anglais, français / 利氏中國法律辭典 \(漢英法\)](#)

Traditional Chinese - Publié le 11 décembre 2020  
ISBN : 978-90-04-39037-9

[Dictionnaire Ricci chinois-français](#) (en 1 vol.)

distribué en France depuis novembre 2016, par les Editions des Belles Lettres  
ISBN : 978-7-100-10591-0

[Dictionnaire Ricci des caractères chinois](#) (en 3 vol.)

ISBN : 2204082678

[Aperçus de civilisation chinoise](#)

ISBN : 2204082686

[Dictionnaire Ricci des plantes de Chine](#)

ISBN : 2204078921

## Nos éditions numériques

[Le Grand Ricci Online](#)

[L'Appli PLECO du Grand Ricci Pour IOS](#)

[L'Appli PLECO du Grand Ricci pour Android](#)

[The Ricci Dictionary of Chinese Law Online / Dictionnaire Ricci du droit chinois / 利氏中国法律辞典](#)



## Du côté des Amis du Grand Ricci en Chine

En 2020, la Biblioteca Zikawei, lieu de naissance du Grand Ricci a été rénovée.

Elle vient de ré-ouvrir et nous serons heureux de vous y accueillir dans le cadre d'une nouvelle exposition en 2021.

D'ici là, n'hésitez pas à nous soutenir, il est toujours possible d'offrir un Grand Ricci à une université !



## Gouvernance de l'association

L'assemblée générale du 26 juin 2020 a reconduit le bureau composé de Claude Haberer, président, Hubert Bazin, Véronique Cheynet-Cluzel, Chia-Lin Coispeau, Nicolette de Ferrières, trésorière, Jean-François Di Meglio, Pierre Marsone et Serge Lie Pao.

► Demandez par mail le service de notre lettre de nouvelles et obtenez toutes les informations sur les projets en cours à [contact@grandricci.org](mailto:contact@grandricci.org) ou téléchargez leur description complète sur la rubrique *A paraître* de notre site web [grandricci.org](http://grandricci.org).

► Pour des propositions de mécénat, contactez : [mecenat@grandricci.org](mailto:mecenat@grandricci.org).

